

00000 - Administration générale

**Information sur les contentieux intéressant le  
Département**

CP/2020/136

**Service chef de file :**

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la Commission Permanente du Conseil Départemental des contentieux intéressant le Département pour l'année 2019.

Par délibération CD/2018/148 du 13 décembre 2018 prise en application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental a donné délégation à son président pour la durée de son mandat en vue d'intenter au nom du Département les actions en justice et de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Il a été décidé que le Président rendra compte de l'exercice de cette délégation de compétence.

A cet effet, il est proposé, en annexe, un tableau récapitulatif des contentieux intéressant le Département pour l'année 2019.

De ce tableau, il résulte que le Département a été attrait à 129 contentieux en 2019.

Les domaines générant le plus de nouveaux contentieux pour le Département sont donnés par ordre décroissant.

**En 2019**

- La carte mobilité inclusion (27 nouveaux contentieux) ;
- Le recouvrement de créances départementales auprès des débiteurs d'aliments (26 nouveaux contentieux) ;
- La protection fonctionnelle due aux agents du Département (20 nouveaux contentieux) ;
- Le revenu de solidarité active (15 nouveaux contentieux) ;
- Les procédures en matière de ressources humaines (6 nouveaux contentieux) ;
- Les procédures relatives à l'aide sociale à l'enfance (6 nouveaux contentieux) ;
- Les procédures relatives aux marchés publics (6 nouveaux contentieux) ;
- Les agréments des assistants familiaux (3 nouveaux contentieux) ;
- Les procédures relatives aux dommages d'ouvrages et de travaux publics (3 nouveaux contentieux) ;
- L'agrément d'assistant maternel (1 nouveau contentieux) ;
- La procédure concernant le fonds de solidarité pour le logement (1 nouveau

- contentieux) ;
- La procédure en matière de voirie départementale (1 nouveau contentieux) ;
  - Le recours en appel devant le Conseil d'Etat (1 nouveau contentieux) ;
  - L'APA (1 contentieux devant le Tribunal correctionnel pour fraude à cette prestation).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de l'information des contentieux intéressant le Département pour l'année 2019.*

Strasbourg, le 30/04/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY